

Permis auto « B » et « AAC »

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION :

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (ci-dessous) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'EPREUVE THEORIQUE GENERALE (LE CODE) :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). L'examen se déroule sous forme de questions à choix multiples (QCM). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Une fois votre formation théorique terminée, demandez nous votre NEPH qui vous permettra de faire votre réservation de date d'examen sur les sites agréées. Les délais sont courts et les dates sont flexibles. N'hésitez pas à nous poser toutes vos questions. Nous restons à votre disposition.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'EXAMEN PRATIQUE :

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC. Il faut avoir aussi réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul, sans mettre danger votre sécurité ou celle des autres. Votre conduite est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- *réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- *suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes.
- *réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- *procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours.
- *appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- *adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- *faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Quelques jours avant votre examen, vous recevrez par mail une convocation envoyée par l'auto-école qui précisera ;

- l'horaire de départ pour l'examen.
- le centre d'examen.
- le lien qui vous permettra de consulter vos résultats en ligne 48 heures après l'épreuve.
- le NEPH (numéro de dossier).
- l'obligation de vous présenter avec votre carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Le jour de l'examen, vous partez avec le véhicule de l'auto-école accompagné d'un enseignant de la conduite ou d'un stagiaire titulaire du permis B. Vous êtes de 1 à 4 personnes convoquées par examen.

SOYEZ PREVOYANT ;

Consultez la météo, certains sites d'examen ne vous permettent pas d'être abrité. En cas de forte chaleur, ou d'intempéries, les candidats attendent à l'extérieur leur passage à l'épreuve. Sur certains sites d'examen, l'accès aux toilettes n'est pas possible.

Chaque élève passe son épreuve avec l'expert et l'enseignant de l'auto-école. Il n'y a pas d'ordre de passage à définir à l'avance.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences sur une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. Il vous appartient de vous rendre sur le site ; Agence nationale des Titres Sécurisés (ANTS) afin de créer un compte, qui vous permettra de demander la fabrication de votre permis de conduire.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

L'EQUIPE DE L'AUTO MOTO ECOLE LEVIS VOUS SOUHAITE REUSSITE ET SUCCES.



PROGRAMME DE FORMATION
Permis auto « B » et « AAC »

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE FORMATION (SUITE A L'EVALUATION DE DEPART)

Conforme au Référentiel pour l'Education à la Mobilité Citoyenne REMC
Permis B, Apprentissage Anticipé de la Conduite, Conduite Supervisée

1. MAITRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	2. APPRENDRE La route et circuler dans des conditions normales	3. CIRCULER Dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Evaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépasser.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir sa trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Utiliser la boîte de vitesse.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Pratiquer l'éco conduite.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.	
Regarder autour de soi et avertir.		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...	





www.automotoecolelevis.com

5, Place de Levis
75017 Paris

01.42.27.26.86

N° Agrément : E 0707532160

N° Déclaration D'activité : 11755701375

Permis auto « A1 » et « A2 »

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Au-delà du plaisir, le permis moto est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie. Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous. Les conducteurs de motocyclette sont largement sur exposés pour ce qui est du risque routier.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout cyclomotoriste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite. Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire..

L'EPREUVE THEORIQUE GENERALE (LE CODE) :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans si vous préparez le permis A1, ou 18 ans pour préparer le permis A2.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). L'examen se déroule sous forme de questions à choix multiples (QCM). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Une fois votre formation théorique terminée, demandez nous votre NEPH qui vous permettra de faire votre réservation de date d'examen sur les sites agréés. Les délais sont courts et les dates sont flexibles. N'hésitez pas à nous poser toutes vos questions. Nous restons à votre disposition.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

Les résultats vous sont adressés par courrier postal ou électronique le jour même de l'épreuve.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.

Durant ces 5 ans, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre Permis de Conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite.

Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.

L'ÉPREUVE PRATIQUE

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Un enseignant de l'établissement sera également présent lors de votre prestation.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

Épreuve hors circulation

L'épreuve HC dure 17 minutes et 30 secondes. Son objectif est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales pour circuler en toute sécurité.

L'inspecteur va vous demander de tirer une fiche au sort pour chacune des épreuves.

Vous allez ensuite devoir effectuer :

- une poussette de la moto sans l'aide du moteur et une vérification de la moto
- un exercice à allure lente dont une partie avec un passager
- deux exercices à allure plus élevée comprenant un freinage et un évitement
- une interrogation orale sur les 12 fiches de sécurité.

Épreuve en circulation

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation. L'enseignant qui vous accompagnera, s'installera au volant du véhicule qui vous suivra. Seules les consignes de l'inspecteur données par radioguidage seront à prendre en compte. L'épreuve de circulation dure 35 minutes et se déroulera en et hors agglomération.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 17 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire

Quelques jours avant votre examen, vous recevrez par mail une convocation envoyée par l'auto-école qui précisera ;

- l'horaire de départ pour l'examen.
- le centre d'examen.
- le lien qui vous permettra de consulter vos résultats en ligne 48 heures après l'épreuve.
- le NEPH (numéro de dossier).
- l'obligation de vous présenter avec votre carte d'identité ou passeport en cours de validité, ainsi que votre permis actuel (si vous en possédez un).

Le jour de l'examen, vous partez avec les véhicules de l'auto-école accompagné d'un enseignant de la conduite ou d'un stagiaire titulaire du permis B. Vous êtes de 1 à 6 personnes convoquées par examen. L'auto moto école ne peut pas vous garantir d'équipement le jour des examens.

SOYEZ PREVOYANT ;

Consultez la météo, certains sites d'examen ne vous permettent pas d'être abrité. En cas de forte chaleur, ou d'intempéries, les candidats attendent à l'extérieur leur passage à l'épreuve. Sur certains sites d'examen, l'accès aux toilettes n'est pas possible.

Chaque élève passe son épreuve avec l'expert et l'enseignant de l'auto-école. Il n'y a pas d'ordre de passage à définir à l'avance.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retransmet de façon formelle le bilan de compétences sur une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. Il vous appartient de vous rendre sur le site ; Agence nationale des Titres Sécurisés (ANTS) afin de créer un compte, qui vous permettra de demander la fabrication de votre permis de conduire.

L'ÉQUIPE DE L'AUTO MOTO ECOLE LEVIS VOUS SOUHAITE REUSSITE ET SUCCES